

# Rapport d'évaluation

Évaluation de la composante  
de la formation générale  
des programmes d'études

du Cégep de Sainte-Foy

*Juin 1999*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études du Cégep de Sainte-Foy s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les collèges offrant des programmes conduisant à des diplômes d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission<sup>1</sup>. Le rapport d'autoévaluation du Cégep de Sainte-Foy, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 15 juin 1998. Un comité d'experts, dirigé par un commissaire de la CEEC, l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 5 et 6 octobre 1998<sup>2</sup>. À cette occasion, il a pu rencontrer la Direction de l'établissement, le comité d'autoévaluation, des professeurs<sup>3</sup> de la formation générale, des coordonnateurs des programmes de DEC ainsi que des élèves<sup>4</sup>. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre de la formation générale.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du Cégep de Sainte-Foy et donne un aperçu de la manière dont la formation générale y est mise en œuvre. Il s'attache ensuite au processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles est arrivée la Commission après analyse du rapport d'autoévaluation et visite à l'établissement.

- 
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
  2. Le comité était composé de M<sup>me</sup> Ninon St-Pierre, adjointe à la directrice des études et professeure de physique au Collège dans la Cité de la Villa Ste-Marcelline, de M. Pierre Chicoyne, professeur de philosophie au Collège Montmorency et de M. Jean-Claude Huot, professeur en sciences de l'éducation à l'Université du Québec à Rimouski. M. Louis Roy, commissaire, présidait le comité et M. Claude Moisan, agent de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire.
  3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
  4. Il s'agit d'élèves inscrits au cours de philosophie de la formation générale propre (éthique et politique).

## Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale

Le Cégep de Sainte-Foy est un établissement d'enseignement public qui donne de la formation générale dans dix programmes du secteur préuniversitaire et dans quinze programmes du secteur technique. Les cours des composantes commune et propre de la formation générale sont donnés par une équipe de 118 professeurs, soit 20 en *Éducation physique*, 48 en *Langue d'enseignement et littérature* (Français), 22 en *Langue seconde* (Anglais) et 28 en *Philosophie*.

Le nombre d'inscriptions aux cours de la formation générale commune, propre et complémentaire s'établit comme suit pour l'année scolaire 1996-1997 :<sup>5</sup>

<b>Discipline</b>	<b>Automne 1996</b>	<b>Hiver 1997</b>
Éducation physique	3512	2695
Langue d'enseignement et littérature	4446	4091
Langue seconde	2133	2126
Philosophie	3153	3451
Domaine Art et esthétique (complémentaire)	569	566
Domaine Science et technologie (complémentaire)	323	255

Le Cégep a adopté en 1996 un projet éducatif dans lequel sont inscrits une vingtaine d'engagements vis-à-vis des élèves et du personnel. Ces engagements s'articulent autour de quatre axes, soit<sup>6</sup> :

- L'acquisition d'une solide formation intellectuelle et le développement des compétences permettant la poursuite autonome des apprentissages.
- Le développement d'attitudes qui favorisent la formation intellectuelle, le développement personnel et l'adaptation à un monde en changement.
- Le développement d'attitudes qui favorisent l'engagement personnel, professionnel et social.

---

5. Ces données sont tirées du rapport du Cégep à la page 6.

6. CÉGEP DE SAINTE-FOY, *Projet éducatif*, 1996, p. 5.

- Le développement d'un environnement éducatif propice à la formation.

Dans un préambule au projet éducatif, le Cégep prend soin de souligner que sa mise en œuvre doit inspirer et baliser les décisions, les programmes d'études et les activités d'apprentissage. Le plan de développement du Collège (1998-2003) donne un caractère opérationnel au projet éducatif et ce document fera l'objet d'une consultation auprès des professeurs.

Le Cégep offre un choix de cours en formation générale complémentaire dans les cinq domaines prévus par le régime des études, soit *Sciences humaines, Culture scientifique et technologique, Langue moderne, Langage mathématique et informatique, Art et esthétique.*

Le regroupement de programmes en formation générale propre est différent pour chacune des trois disciplines. Il y avait deux familles de programmes jusqu'à tout récemment en Français, selon qu'ils conduisaient à une activité professionnelle axée sur l'individu ou sur la société. Depuis le mois de mai 1999, les programmes sont regroupés en trois familles, soit Sciences pures et appliquées, Sciences humaines et Art. En Langue seconde, les programmes sont regroupés en trois familles, soit Administration, Art et sciences humaines et Sciences. En Philosophie, les regroupements sont faits par secteur de formation, l'un au secteur préuniversitaire, l'autre au secteur technique.

## **La démarche institutionnelle d'évaluation**

Le Cégep utilise une démarche d'évaluation qui permet à l'ensemble des personnes concernées par la mise en œuvre de la formation de participer au processus et de prioriser les actions à entreprendre pour améliorer la formation. La composition du comité d'évaluation reflète cette volonté de participation élargie<sup>7</sup>, de même que toutes les consultations menées auprès des professeurs lors de chacune des étapes de l'évaluation.

Des sondages d'opinions ont été réalisés auprès des élèves et des professeurs sur les principaux aspects de la mise en œuvre de la formation générale. Deux questionnaires ont été utilisés pour connaître l'opinion des élèves, l'un portant sur les différents services du Collège et l'autre sur les disciplines de la formation générale. Ces questionnaires ont été administrés dans les salles de cours par des membres du comité d'évaluation et quarante-deux groupes d'élèves ont été sondés au total. Les 118 professeurs ayant enseigné en formation générale au cours de l'année 1996-1997 ont eu également l'opportunité de faire connaître leur opinion, notamment en ce qui concerne les ressources et la gestion. Presque tous les professeurs (94 %) ont complété le questionnaire qui leur avait été transmis.

Le Collège a choisi de recourir à l'échantillonnage afin de réduire le nombre de plans de cours analysés pour la partie de l'évaluation relative aux questions d'ordre pédagogique. L'échantillon a été élaboré à l'aide d'une dizaine de critères choisis pour assurer la diversité des situations d'enseignement et la représentativité des courants de pensée dans les départements. Ainsi, à partir du questionnaire d'analyse de cours élaboré par le comité d'évaluation, quarante-deux plans de cours ont été analysés selon des modalités déterminées par les départements. Cette opération a été complétée par une collecte d'information auprès des professeurs concernés afin de bien connaître les pratiques pédagogiques utilisées. Le comité d'évaluation a également examiné l'équivalence des évaluations des apprentissages dans les cours de la formation générale commune.

---

7. Le comité d'évaluation était composé de onze personnes, soit huit professeurs des disciplines de la formation générale commune et complémentaire et trois personnes rattachées à la Direction des études.

Dans l'ensemble, la Commission juge la démarche d'évaluation du Collège rigoureuse sur le plan méthodologique et utile quant aux résultats obtenus et à l'amélioration de la formation. Les diverses consultations qui ont été menées tout au long du processus ont permis aux professeurs concernés de participer activement à l'évaluation et de s'en approprier les conclusions ainsi que les actions envisagées. Un plan d'action a été élaboré à cet égard; sa mise en œuvre et son suivi seront sous la responsabilité de l'adjoint à la Direction des études.

## **Évaluation de la formation générale**

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation.

### **La mise en œuvre des moyens pédagogiques**

La mise en œuvre des moyens pédagogiques est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages et l'épreuve synthèse de programme.

#### **La cohérence de la formation**

Le Cégep s'est donné un certain nombre de moyens afin d'assurer la cohérence interne de la formation et de lui donner un sens qui correspond à ses valeurs institutionnelles. C'est dans cette perspective qu'un projet éducatif a été élaboré en 1996, que les programmes ont fait l'objet d'un regroupement afin de faciliter l'adaptation de l'enseignement dans les cours de formation propre et qu'une démarche officielle a été adoptée en 1995 pour encadrer l'offre et l'adoption des cours en formation complémentaire. Ces moyens sont tous pertinents, selon l'avis de la Commission, mais la concertation nécessaire à leur mise en œuvre est parfois déficiente.

Le projet éducatif du Cégep est le résultat d'une démarche qui s'est voulue participative au point de départ et au cours de laquelle tout le personnel et les élèves ont pu identifier les valeurs propres à l'établissement. Or, cette consultation en 1995 et la publication du projet l'année suivante n'ont pas donné lieu, comme prévu, à l'émergence d'une vision commune quant aux intentions éducatives à poursuivre en formation générale. Cette absence de consensus fait en sorte que chacun des départements interprète à sa manière sa contribution à l'ensemble de la formation. Le plan d'action que le Cégep entend mettre en œuvre prochainement afin de traduire en actions concrètes les finalités de son projet éducatif pourra être utile à cet égard. La Commission *suggère* donc au Cégep d'utiliser les moyens appropriés afin que son projet éducatif constitue une référence utile sur le plan pédagogique.

L'adaptation des cours de formation propre aux programmes varie selon les disciplines : les regroupements de programmes diffèrent, de même que la démarche utilisée par les trois départements pour connaître les besoins en formation générale des programmes en question. C'est dans le cours d'anglais que l'adaptation est la plus avancée : les lectures, le projet de recherche et les activités d'évaluation sont liés aux programmes d'études des élèves. De plus, les professeurs ont réalisé un sondage auprès des coordonnateurs des départements des programmes afin de mieux connaître leurs besoins. La démarche utilisée en Français et en Philosophie n'a pas permis jusqu'ici d'aller aussi loin sur le plan de l'adaptation. Malgré que les professeurs fassent des efforts en vue de choisir des activités d'évaluation et des sujets de lecture qui correspondent aux champs d'études des élèves et qu'une banque de textes touchant différents domaines de formation ait été élaborée, l'adaptation des cours en Français est demeurée incomplète. En Philosophie, l'adaptation de la formation est demeurée à l'état embryonnaire, notamment, selon les professeurs, à cause du regroupement trop large des programmes. Pour sa part, la Commission a pu constater que des professeurs de cette discipline étaient encore résistants à l'idée d'adapter leur enseignement en formation propre.

*La Commission recommande donc au Cégep de trouver les moyens qui faciliteront l'adaptation du cours de formation propre en Philosophie.*

La procédure et les critères utilisés pour l'adoption des cours en formation générale complémentaire témoignent, selon la Commission, d'une préoccupation évidente de la part du Collège d'offrir une variété de cours qui permettent aux élèves de s'ouvrir à des champs du savoir nouveaux pour eux. Parmi la dizaine d'étapes que compte la démarche utilisée par le Collège, la Commission note en particulier l'appel d'offres réalisé auprès des départements, l'avis de la Commission des études et l'adoption par le Conseil d'administration de la programmation des cours de formation générale complémentaire. En pratique toutefois, la visite a permis de constater que les contraintes liées à l'organisation scolaire au Cégep limitaient considérablement la possibilité pour les élèves d'obtenir les cours correspondant à leurs premiers choix. La Commission invite le Cégep à examiner les scénarios qui permettraient d'augmenter la proportion des élèves dont les premiers choix sont respectés en formation complémentaire.

## **Les méthodes pédagogiques**

Le rapport du Collège expose les méthodes pédagogiques utilisées par les professeurs de la formation générale. Parmi la quinzaine de méthodes présentées, l'exposé magistral et les exercices sont les plus fréquemment utilisés. Les autres méthodes tels l'exposé étudiant, le séminaire ou l'étude de cas, sont utilisés dépendant des besoins du cours ou du degré de participation recherchée de la part des élèves.

De façon générale, la Commission estime que les méthodes pédagogiques, telles qu'elles sont décrites dans le rapport du Collège, conviennent à la nature des objectifs des cours. L'utilisation de l'exposé magistral, la démonstration de procédés et le journal de bord, notamment, sont adéquats en Éducation physique pour atteindre des objectifs qui visent la gestion de la pratique régulière de l'activité physique ou à amener l'étudiant à se situer par rapport à sa santé. En Philosophie, dans l'ensemble 1 par exemple, la démonstration d'un procédé convient bien lorsqu'il s'agit de traiter d'une question philosophique de façon rationnelle. Il en est de même de l'utilisation du projet dans les cours des niveaux supérieurs de l'ensemble 1 en Anglais.

Un sondage réalisé par le Collège montre que les méthodes pédagogiques utilisées favorisent l'atteinte des objectifs des cours, selon la presque totalité des élèves. Cette opinion est partagée par les élèves rencontrés lors de la visite qui reconnaissent la compétence de leurs professeurs et l'étendue de leurs connaissances dans les domaines enseignés. En revanche, ils sont également nombreux, en particulier pour les cours de philosophie et de français (48 %), à juger que les méthodes pédagogiques ne contribuent pas à stimuler leur intérêt et leur participation. La visite a permis de constater que les professeurs sont peu enclins à remettre en question la pertinence de leurs méthodes pédagogiques, même si, par ailleurs, il leur paraît évident que des moyens doivent être trouvés afin d'intéresser les nombreux élèves pour lesquels la formation générale a peu d'intérêt. En conséquence, la Commission *suggère* au Collège de s'assurer que les professeurs utilisent des méthodes pédagogiques susceptibles de susciter l'intérêt des élèves pour la matière enseignée.

## **Les exigences propres aux activités d'apprentissage**

Après avoir examiné des plans de cours utilisés en formation générale, la Commission juge adéquates la pertinence des travaux et leur contribution à l'atteinte des objectifs et des standards. C'est également l'opinion des élèves qu'elle a rencontrés ainsi que celle des répondants au sondage du Collège. Ce sondage signale en effet que près de 90 % des élèves estiment que les examens et les travaux demandés sont en lien avec les objectifs du cours.

Dans l'ensemble, les professeurs ont su établir les mécanismes nécessaires pour s'assurer de la pertinence des travaux requis des élèves et de l'équivalence de la charge de travail lorsqu'il s'agit d'un cours donné par plusieurs professeurs. C'est en Anglais que ces mécanismes sont le mieux structurés : des comités de cours ont défini un plan cadre dans lequel sont identifiés les méthodes pédagogiques et les standards exigés dans les cours; les travaux et les examens sont élaborés en équipe et sont utilisés de la même manière par tous les professeurs d'un même cours; tous les plans de cours font l'objet d'une analyse au début de chaque session afin de déterminer leur degré de correspondance avec le plan cadre. Des comités matière et un comité pédagogique existent également en Éducation physique et en Français et visent, eux aussi, à assurer l'autorégulation entre professeurs.

En Philosophie, presque la moitié des professeurs sont regroupés selon deux courants de pensée distincts, l'un nommé Ariane et l'autre, Résurgences. Le travail d'ordre pédagogique, comme la préparation des cours et la détermination des exigences, fait parfois l'objet d'une mise en commun dans chacun des deux groupes, mais il ne s'agit pas d'une pratique courante. On compte davantage, en fait, sur la responsabilité professionnelle de chaque professeur pour que les travaux exigés des élèves soient pertinents et que soit respectée la pondération ministérielle. L'équivalence de la charge de travail, de même que celle de l'évaluation des apprentissages, comme on le verra plus loin, est difficile à établir dans un département où les professeurs n'ont à peu près pas de liens entre eux en dehors des rencontres de leur conseil d'administration.

Étant donné que les élèves ne suivent pas nécessairement leurs trois cours de philosophie avec des professeurs appartenant au même groupe, la Commission estime que le risque est grand de voir apparaître un déséquilibre entre les exigences de chacun. Elle *suggère* donc au Collège de mettre en place un mécanisme susceptible d'assurer l'équivalence de la charge de travail demandée aux élèves.

## **L'évaluation des apprentissages**

La Commission note la préoccupation du Collège d'harmoniser les pratiques en matière d'évaluation des apprentissages. Diverses actions ont été menées à cet égard, en particulier la mise sur pied d'un comité en 1996 dont les travaux ont permis de mieux connaître l'utilisation de la PIEA par chacun des départements. Dans la foulée de ces travaux, une démarche d'analyse des plans de cours a été instituée en 1997 afin de vérifier à chaque session le respect de la PIEA par les professeurs.

Des moyens divers sont utilisés par la Direction des études et les départements pour s'assurer de la conformité des plans de cours avec la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) et les règles départementales. Les instruments (guide et grille) utilisés par les départements diffèrent de l'un à l'autre, mais ils ont tous pour objectif de s'assurer que chacun des plans de cours est complet et conforme aux règles prescrites. Selon des modalités qui leur sont propres, les départements approuvent d'abord les plans de cours; ensuite, la Direction des études vérifie le contenu de deux plans de cours dans chacun des départements et, au terme de l'année scolaire, publie la synthèse de ses constats et commentaires. Dans l'ensemble, donc, la Commission estime que les moyens utilisés par les départements et par la Direction des études pour s'assurer de l'application de la PIEA sont adéquats.

Les plans de cours examinés par la Commission sont en règle générale complets, c'est-à-dire qu'ils renferment les renseignements utiles pour permettre aux élèves de connaître les sujets d'évaluation, les caractéristiques des épreuves et la fréquence des évaluations. Les instruments d'évaluation utilisés dans les cours sont, eux aussi, généralement de qualité, particulièrement en Français 102. On trouve dans ce cours d'excellents travaux ou mise en situation des travaux qui permettent aux élèves de bien mettre en œuvre leurs compétences et la correction est réalisée à l'aide d'une grille et de critères explicites. Des améliorations pourraient toutefois être apportées aux instruments d'évaluation utilisés dans l'ensemble 1 en Éducation physique car les objectifs ne sont que partiellement évalués et les critères de performance prescrits dans le devis ministériel ne sont pas tous respectés. La Commission *suggère* donc au Collège de s'assurer que les évaluations des apprentissages en Éducation physique permettent d'attester l'atteinte des objectifs.

Malgré la qualité du plan de cours qu'elle a examiné en Philosophie, la Commission estime que l'absence de concertation entre les groupes de professeurs permet difficilement d'assurer l'équivalence des évaluations : le contexte de réalisation des épreuves varie d'un professeur à l'autre, les modes d'évaluation (certains professeurs utilisent un travail long, d'autres un examen) diffèrent

pour mesurer l'objectif général d'un cours, le poids relatif accordé aux diverses évaluations est variable, de même que le degré de précision des critères de correction.

*La Commission recommande donc au Collège de trouver des moyens susceptibles d'assurer l'équivalence des évaluations des apprentissages en Philosophie.*

La Commission tient à souligner le soin que les professeurs se donnent dans chacun des départements pour évaluer la progression des apprentissages de leurs élèves. Ces derniers ont souvent l'occasion de réaliser des tâches en lien avec l'objectif général du cours avant son évaluation finale.

### **L'épreuve synthèse de programme**

La Commission a pris connaissance du cadre de référence et du guide d'élaboration de l'épreuve synthèse du Collège. Ces documents décrivent les assises pédagogiques de l'épreuve synthèse et les modalités de sa mise en œuvre. Ils ont été conçus avec l'objectif d'aider les professeurs à élaborer des épreuves qui permettent de bien mesurer l'intégration des apprentissages. Outre les objectifs terminaux de la composante spécifique des programmes d'études, il est prévu que l'épreuve synthèse mesure également des habiletés générales tels l'esprit critique, la cohérence et la pertinence de l'argumentation, le sens éthique, la capacité de synthèse et la capacité de bien écrire.

Ces documents illustrent, aux yeux de la Commission, la volonté du Collège d'intégrer dans les épreuves synthèses de programmes les intentions éducatives poursuivies en formation générale. Or, malgré la qualité des documents en question et la contribution apportée par plusieurs professeurs, le processus d'élaboration des épreuves synthèses n'a pas donné tous les résultats escomptés au regard de la formation générale. Ce retard s'explique notamment par des problèmes de relations de travail à l'échelle du réseau des collèges, mais aussi par le fonctionnement au ralenti des comités de programmes dans le Collège et par le peu de liens qu'ont les professeurs de la formation générale avec ceux de la formation spécifique.

L'obligation faite par le *Règlement des études collégiales* d'administrer une épreuve synthèse à compter du mois de janvier 1999 a eu pour effet d'accélérer les travaux en cette matière. Les rencontres des professeurs de la formation générale avec ceux de la formation spécifique sont maintenant plus fréquentes. Des efforts devront toutefois être encore consentis et le Collège en est

conscient. La Commission lui *suggère* donc de réaliser le plus tôt possible l'action envisagée dans le rapport d'autoévaluation et d'intégrer aux épreuves synthèses de programmes les intentions éducatives de la formation générale.

\*\*\*

En conclusion, la Commission estime que la qualité de la mise en œuvre des moyens pédagogiques est variable selon les disciplines. Le Collège a utilisé divers moyens afin d'assurer la cohérence de la formation, mais des efforts devront à nouveau être consentis afin d'améliorer l'adaptation des cours en formation propre et d'amener les professeurs à avoir une vision commune des intentions éducatives de la formation générale. Les professeurs de philosophie sont ceux qui devront apporter le plus grand nombre d'améliorations à leur enseignement, notamment parce qu'ils n'ont pas été en mesure jusqu'ici d'établir entre eux les liens de concertation nécessaires pour adapter le cours de la formation propre, avoir des exigences similaires et évaluer les apprentissages d'une manière équivalente.

## **Les ressources et la gestion**

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

### **Les ressources**

Le Collège a utilisé des moyens divers afin de permettre à ses professeurs de s'approprier et de bien comprendre les changements introduits par le Renouveau de l'enseignement collégial. Il a d'abord mis sur pied, dès 1994, le Comité local de l'enseignement renouvelé au collégial (CLERC) dont le mandat principal était d'organiser et d'animer des activités de perfectionnement. Une vingtaine d'activités ont eu lieu sur des sujets aussi variés que l'évaluation selon l'approche par compétences, la planification d'un cours selon l'approche par compétences, la pédagogie et l'intégration des apprentissages. Des activités de perfectionnement reliées à l'implantation du Renouveau ont également eu lieu à l'extérieur du Collège.

Le sondage réalisé auprès des professeurs montre qu'une forte majorité d'entre eux reconnaissent avoir été soutenus adéquatement par le Collège afin d'ajuster leur enseignement aux exigences nouvelles. C'est également l'avis de la Commission. Elle estime que les activités de perfectionnement ont été suffisamment nombreuses et variées pour faciliter l'appropriation par les professeurs des nouveaux contenus de cours et l'adaptation conséquente de leur enseignement.

Les ressources matérielles documentaires et informatiques font, elles aussi, l'objet de commentaires favorables de la part des professeurs. De façon générale, ces derniers estiment avoir accès aux ressources nécessaires pour bien préparer et donner leurs cours. L'implantation du Renouveau par le Collège a rendu nécessaire l'ajout de ressources en formation générale, particulièrement en Éducation physique, et en Anglais. Le seul problème concernant les ressources semble être la difficulté qu'éprouvent les élèves à trouver au centre des médias les ouvrages recommandés par leurs professeurs. C'est ce que révèlent le sondage du Collège et les propos entendus par la Commission lors de la visite. La Commission note à ce sujet que le Collège a l'intention d'identifier les sources de cette insatisfaction de la part des élèves.

### **La gestion**

L'implantation et la mise en œuvre de la formation générale ont nécessité la participation de toutes les instances du Collège. Chacune d'elles s'est vu confier des responsabilités précises et un échéancier pour leur réalisation. La Commission des études a été instituée en 1993, ce qui lui a donc permis de superviser et de donner son avis sur le choix des cours et des activités d'apprentissage en formation générale complémentaire ainsi que sur le regroupement des programmes en formation générale propre. De plus, des professeurs de la formation générale ont été libérés de leur tâche d'enseignement afin de participer aux travaux de divers comités. Ce sont les départements et la Direction des études qui ont assumé le gros de l'implantation dans un contexte de respect et de confiance mutuels. De façon générale, donc, la Commission estime que le Collège a su mettre en place les structures nécessaires pour implanter adéquatement le Renouveau en formation générale.

Les efforts consentis par le Collège pour établir un processus de gestion efficace n'ont pas permis toutefois le développement de liens de concertation entre les professeurs ni, par conséquent, l'émergence d'une vision commune des intentions éducatives en formation générale. Les comités de programmes sont encore inopérants, ou presque, et jusqu'à tout récemment, les professeurs ne ressentaient aucunement le besoin de mettre en commun leur conception de la formation générale. L'évaluation a permis de mettre ces lacunes en évidence et de susciter une volonté de rapproche-

ment chez plusieurs professeurs. La Commission *suggère* donc au Collège de prendre les moyens nécessaires afin de renforcer les liens de concertation entre les professeurs.

## **Les résultats**

Cette dimension de la mise en œuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

### **La réussite des cours et la diplomation**

Le Collège affiche des taux de réussite des cours qui sont dans l'ensemble très bons. La plupart des cours sont réussis par plus de 80 % des élèves et ce taux augmente à mesure que les élèves progressent dans leur cheminement scolaire, atteignant presque 100 % dans plusieurs cours de la formation générale propre. Ces taux se comparent avantageusement à ceux obtenus par les autres collèges du réseau.

Les taux de réussite des cours sont relativement semblables d'une discipline à l'autre : il n'existe aucun écart significatif et les taux augmentent dans des proportions similaires au fil du temps. Les seuls cours, en fait, qui semblent présenter un niveau de difficulté plus élevé pour les élèves sont ceux offerts en tout début de formation. Le Collège en est conscient et envisage examiner la situation plus attentivement afin de mettre en place des mesures correctives.

Tout comme le Collège, la Commission estime que les notes élevées obtenues par les élèves au secondaire peuvent expliquer les bons taux de réussite. Elle croit également que d'autres facteurs favorisent la réussite au Collège, en particulier le suivi des élèves et l'encadrement fourni par les professeurs.

Les taux de réussite de l'épreuve uniforme de français sont toujours demeurés élevés depuis la première séance du mois de février 1996. La performance des élèves s'est constamment améliorée au cours des trois dernières années, passant de 73,7 % en mai 1996 à 91,3 % en mai 1997 et à 95,6 % en mai 1998. De façon générale, les élèves du Cégep sont plus nombreux à réussir cette épreuve que dans les autres établissements du réseau.

L'examen du cheminement scolaire des élèves montre que la non-réussite des cours en formation générale a pour effet, dans certains programmes et particulièrement dans le secteur technique, de ralentir la diplomation. On retrouve dans ces programmes une proportion importante d'élèves

inscrits à leur dernière session d'études qui n'ont pu obtenir leur diplôme en raison d'échecs ou de cours non suivis en formation générale. C'est le cas des sortants des programmes *Arts plastiques* (43 %), *Travail social* (40 %), *Inventaire et recherche en biologie* (38 %), *Aménagement forestier* (37 %), *Éducation en services de garde* (33 %), *Soins infirmiers* (31 %).

Si on ajoute à ces élèves les sortants dont les cours manquants sont autant du côté de la formation générale que de celui de la formation spécifique, les proportions atteignent des niveaux assez élevés dans le tiers des programmes environ. En fait, c'est la moitié et parfois même les trois quarts des élèves qui persévèrent jusqu'à la dernière session de leur programme d'études, sans toutefois réussir à compléter leur formation générale. La Commission *suggère* d'analyser les causes de cette situation et de trouver les moyens susceptibles d'inciter les élèves à compléter leur formation générale à l'intérieur des délais requis.

### **L'encadrement des élèves**

Les services d'aide offerts au Collège sont ceux que l'on retrouve habituellement dans les autres établissements du réseau, comme les aides pédagogiques individuels ou le service d'aide psychologique. Le Collège a également mis sur pied des mesures de soutien qui lui sont propres et certaines d'entre elles, spécifiques à la formation générale.

Les élèves qui éprouvent des difficultés d'apprentissage ou qui veulent améliorer leur performance en formation générale ont accès à divers services, en particulier le Tandem, les ateliers préparatoires à l'épreuve uniforme de français et le soutien offert par les moniteurs d'anglais. Le Tandem est la mesure la plus appréciée de la part des élèves. Elle est offerte sur une base volontaire et les élèves sont encadrés dans leurs apprentissages en Français et en Anglais par des élèves «sélectionnés pour leurs habiletés en relation d'aide et pour leurs connaissances de la discipline pour laquelle ils offriront du soutien». Cette mesure est également utilisée depuis quelques années pour permettre aux élèves qui ne réussissent pas tout à fait à obtenir la note de passage dans les deux premiers cours de français à cause de difficultés avec la langue (entre 55 % et 59 %) de s'inscrire au cours suivant moyennant une participation aux activités du Tandem. Ces élèves reçoivent la note de passage pour le cours non réussi une fois que leur progression est jugée satisfaisante.

La Commission estime que les mesures de soutien offertes sont adéquates, particulièrement le Tandem, et qu'elles sont suffisamment diversifiées pour favoriser la réussite des cours en formation générale.

## **Conclusion**

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que la formation générale donnée au Cégep de Sainte-Foy est de qualité. Elle tient d'abord à signaler les efforts déployés par le Collège afin d'implanter adéquatement le Renouveau de l'enseignement collégial. Des comités de travail ont notamment été mis en place afin de faciliter l'appropriation des nouveaux contenus de cours par les professeurs ainsi que pour organiser et animer des activités de perfectionnement. Les taux de réussite des cours de la formation générale méritent également d'être signalés, tout comme les mesures d'encadrement des élèves.

La Commission a jugé nécessaire de faire deux recommandations afin que les professeurs de philosophie rendent équivalentes leurs évaluations des apprentissages et qu'ils adaptent le cours de formation propre aux programmes d'études des élèves. Elle a également fait des suggestions qui vont dans le sens suivant : utiliser les moyens appropriés afin que le projet éducatif constitue une référence utile sur le plan pédagogique; s'assurer que les professeurs utilisent des méthodes pédagogiques susceptibles de susciter l'intérêt des élèves pour la matière enseignée, particulièrement en Français et en Philosophie; mettre en place un mécanisme susceptible d'assurer l'équivalence de la charge de travail demandée aux élèves dans les cours de Philosophie; s'assurer que les évaluations des apprentissages en Éducation physique permettent d'attester l'atteinte des objectifs; intégrer aux épreuves synthèses de programmes les intentions éducatives de la formation générale; prendre les moyens nécessaires afin de renforcer les liens de concertation entre les professeurs; inciter les élèves à compléter leur formation générale à l'intérieur des délais requis.

## **Les suites d'évaluation**

Le Collège s'est doté d'un plan de suivi de l'évaluation qui identifie, pour chaque action envisagée du rapport d'autoévaluation, les interventions qui seront réalisées, la personne qui en est responsable et un échéancier.

Le Collège a apporté une modification à la composition de la Commission des études qui fait en sorte qu'un professeur de la formation générale en est désormais membre. De plus, une étude sur la réussite des étudiants est en cours. Les résultats de cette étude seront partagés avec les enseignants des différents départements tout au cours de la prochaine année (1999-2000).

### **En Philosophie**

Un comité d'harmonisation des pratiques d'évaluation des apprentissages des professeurs a analysé de façon approfondie la situation pour chacun des ensembles et a développé des balises. Il propose la formation de comités matières qui permettront d'effectuer un suivi de cette question à plus long terme. L'adoption des balises par l'assemblée départementale et le début des travaux des comités matières auront lieu lors des sessions pédagogiques au printemps 1999. Enfin, une règle départementale a été définie concernant la qualité de la langue pour tous les cours de philosophie.

### **En Éducation physique**

Un comité de travail a analysé la problématique de l'évaluation des apprentissages de l'ensemble 3 et travaille de concert avec des collègues du Cégep de Lévis-Lauzon. Les résultats de leurs travaux seront étudiés par l'assemblée départementale au printemps 1999.

L'ensemble des plans de cours de la session d'automne ont été analysés par le Département pour vérifier les précisions indiquées aux plans de cours concernant les aspects suivants : les moments d'évaluation, la pondération accordée à chaque évaluation, la présentation de la mission éducative du Département et les critères d'évaluation des travaux. Les résultats de cette analyse ont été partagés avec les professeurs et les ajustements requis sont apportés.

**En Français**

Pour s'assurer de l'équivalence de la charge de travail lorsqu'il s'agit d'un même cours donné par plusieurs professeurs, la quantité de lectures a été balisée pour chacun des ensembles de la formation générale commune.

Pour favoriser un niveau d'exigences comparable entre professeurs, le Département détermine actuellement des seuils minimaux pour chacun des cours. De plus, les professeurs du Département ont convenu d'un même pourcentage à réserver à la correction des erreurs de langue (30 %) et d'une façon commune de les comptabiliser (barème commun).

**En Anglais**

Un laboratoire multimédia pour l'enseignement est en préparation. Il sera implanté dès l'automne 1999 et permettra une utilisation accrue des NTIC dans l'enseignement de l'anglais langue seconde au Collège.

La Commission estime que ces actions devraient permettre d'améliorer encore la qualité de la formation générale donnée au Cégep de Sainte-Foy. Elle s'attend à recevoir, au moment opportun, un rapport faisant état des actions réalisées en réponse aux recommandations contenues dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président